

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_B039-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B039**

**OBJET : Tourisme - Prise en charge de quatre panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire dans le cadre du nouveau schéma de signalisation et d'animation touristique déployé par la Préfecture de Région**

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Davis CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_6\_05**

**BUREAU DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Jean-David CIOT

**Thématique : Développement Economique et Emploi - Tourisme**

**Objet : Prise en charge de quatre panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire dans le cadre du nouveau schéma de signalisation et d'animation touristique déployé par la Préfecture de Région**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une prise en charge de quatre panneaux de signalisation touristique positionnés sur les autoroutes A8 et A51. Ces panneaux font partie d'un projet de rénovation de la signalétique touristique sur les autoroutes de notre territoire qui comprend quatorze panneaux : trois seront pris en charge par le Grand Site Sainte Victoire, deux par la Commune de La Roque d'Anthéron, deux par la Commune de Fuveau et trois par la Commune d'Aix-en-Provence. Le budget dédié à ces quatre panneaux est évalué à 72 000 € TTC soit 18 000 € par panneau.

**Exposé des motifs :**

Le 25 mars 2013, le Préfet des Bouches-du-Rhône lançait une « concertation pour la rénovation de la signalisation d'animation » concernant nos autoroutes dont l'enjeu était d'informer les usagers de la route sur les sites touristiques du territoire.

Un travail préalable a été effectué avec les opérateurs autoroutiers du département afin d'engager une réflexion sur ce projet de rénovation de la signalétique touristique autoroutière.

Plusieurs réunions ont eu lieu sur le département afin de déterminer quelles collectivités prendraient en charge le financement des panneaux. Le 1<sup>er</sup> juillet, une réunion concernant la signalétique touristique des autoroutes du territoire de la CPA avait lieu sur Aix en Provence.

Chaque collectivité avait pour mission de définir le contenu de ces panneaux verticaux dont les dimensions prévues sont de 3mX6m : un **titre** (de préférence sur une ligne), un **dessin** en adéquation ainsi qu'un **symbole** positionné en bas à droite du panneau et représentant un animal ou un végétal (Cf. Annexe 1).

A la suite de cette réunion, la **Commune de la Roque d'Anthéron** s'est positionnée pour le financement de deux panneaux dont le titre sera « Abbaye de Silvacane ». Le premier se trouverait sur l'A7 dans le sens Nord-Sud, juste avant la sortie de Sénas sur le réseau ASF. Le second se trouverait sur l'A51 dans le sens Nord-Sud, juste avant la sortie de Pertuis.

Par délibération en date du 18 septembre 2013, la commune a fait une demande de fonds de concours incitatifs à la CPA à hauteur de 50% du budget prévisionnel soit 14 169,88 € HT

La **commune de Fuveau** prendra également à sa charge deux panneaux de signalisation positionnés sur l'A52 dans les deux sens (Nord-Sud et Sud-Nord) ayant pour titre « Village de Fuveau ». Une délibération en date du 2 décembre acte une prochaine demande de fonds de concours incitatifs auprès de la CPA à hauteur de 50% du budget prévisionnel.

Le **Grand Site Sainte Victoire**, par courrier du 19 juillet puis du 5 novembre adressés au Préfet de Région, s'est également engagé à financer trois panneaux de signalisation sur les autoroutes A52, A51 et A8 dont le titre sera « Sainte-Victoire, Grand Site de France ».

La **commune d'Aix-en-Provence** prendra également en charge trois panneaux qui seront répartis sur les réseaux ESCOTA et ASF comme suit :

1. Sur l'A8 axe Sud-Nord en provenance de Nice avant le péage dont le titre serait Aix-en-Provence, Ville des savoirs et savoirs-faire
2. Sur l'A8, axe Nord-Sud au niveau de Coudoux dont le titre serait Aix-en-Provence, Paysages de Cézanne
3. Sur l'A8, axe Nord-Sud dont le titre serait Aix-en-Provence, Ville de patrimoine

La Communauté du Pays d'Aix pourrait prendre en charge quatre panneaux de signalétique touristique répartis sur les différentes autoroutes :

1. Sur l'A51 en direction Sud-Nord. Le contenu proposé serait le suivant :
  - a. Titre : Cadarache, Cité des énergies
  - b. Contenu visuel : Un patchwork représentant un arbre, du photovoltaïque, un jeiser ....
  - c. Symbole retenu : le soleil
2. Sur l'A8, axe Sud-Nord au niveau d'Eguilles :
  - a. Titre : Pays d'Aix, Terre de festivals
  - b. Contenu visuel : une estrade en plein air avec piano à queue et chanteurs ; dans le fond un paysage et sur le côté une partie d'un monument
  - c. Symbole retenu : Notes de musiques (une portée)
3. Sur l'A8, axe Sud-Nord au niveau de Coudoux :
  - a. Titre : Pays d'Aix, Terre de saveurs
  - b. Contenu visuel : un auvent de terrasse (faisant référence à la fois au restaurant mais aussi au marché), en premier plan une table avec les principaux produits (calissons, huile d'olives, miel, raisins, truffe, panier de fruits et légumes) pour signifier la diversité des richesses
  - c. Symbole retenu : une branche d'amandier avec une amande
4. l'A8, axe Nord-Sud avant le péage d'Aix :
  - a. Titre : Pays d'Aix, Terre d'énergies
  - b. Contenu visuel : Une mine, du photovoltaïque, un atome, un barrage, usine de retraitement
  - c. Symbole retenu : de l'eau (rivière)

Les panneaux seraient garantis 10 ou 12 ans et il n'y aurait pas d'entretien selon les opérateurs autoroutiers.

Le coût estimé pour la conception, la fabrication et la pose d'un panneau est de 18 000 € TTC.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, de conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU l'avis de la Commission des interventions économiques en date du 17 décembre 2013 ;

**Dispositif :**

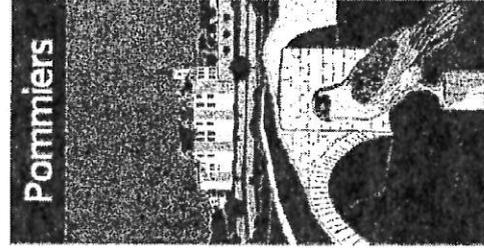
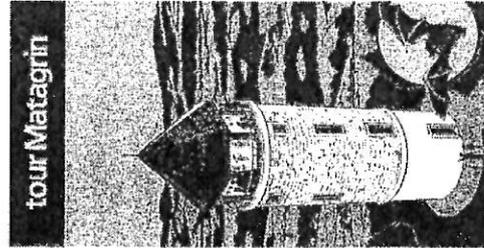
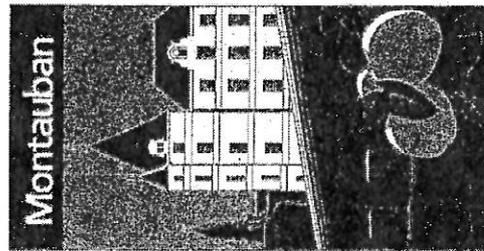
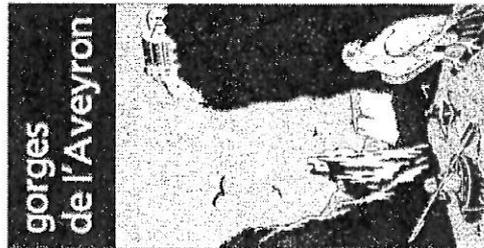
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dépense d'investissement d'un montant de 72 000 € TTC concernant quatre panneaux de signalisation touristique sur les autoroutes A8 et A51 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-2 041 411 qui présente les disponibilités nécessaires.

# ANNEXE 1

## La nouvelle génération de panneaux

Exemples de panneaux selon la charte visuelle Vinci Autoroutes



Graphiste : Franck Goubet



**OBJET : Tourisme - Prise en charge de quatre panneaux de promotion touristique sur les autoroutes du territoire dans le cadre du nouveau schéma de signalisation et d'animation touristique déployé par la Préfecture de Région**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

16 JAN. 2014

